

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 septembre 2012 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Madame Chantal Proulx, conseillère,
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller,
Madame Manon Blanchette, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 6 août 2012

12-09-165

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 septembre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

12-09-166

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 17638 à 17672	146 293.46\$
Prélèvement no 948 à 954	3 011.85\$
Rémunération élus	1 888.70\$
Rémunération employés	17 509.57\$
Rémunération pompiers	1 952.29\$
Total	170 655.87\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 août 2012

12-09-167

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 août 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Avis de motion/code d'éthique et de déontologie des employés

Avis de motion est dûment donné par Stéphane Deschênes qu'à une

prochaine séance un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Virements budgétaires

12-09-168

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les virements suivants :

De	Vers	Montant
02 32020 525 Chargeur Hyunday	02 32080525 Niveleuse	500\$
02 70120 522 Entr. Rép. Centre poly	02 70130 522 Entr. Et rép. Patinoire	1000\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. Charle Développement Durable Mitissien

12-09-169

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski adopte la Charte du Développement Durable Mitissien.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. TRAVAUX PUBLICS

1. Achat d'un compresseur à air

12-09-170

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission UAP-NAPA au montant de 2616.30\$ avant taxes, afin de faire l'acquisition d'un compresseur à air.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Achat d'un broyeur forestier

12-09-171

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission d'Alpa Équipements au montant de 26 861.39\$ taxes incluses, cette soumission étant la plus basse conforme parmi les trois soumissionnaires invités. La dépense pour l'achat du broyeur sera prise au compte : 03 50023 000.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 3. Installation du broyeur forestier**
Point remis à une séance ultérieure.

C. LOISIRS

- 1. Soutien financier au festival de la marche**

12-09-172

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski débourse la somme de 600\$ à titre de soutien financier au festival de la marche, qui se déroulera le 7 octobre prochain.
GL # 02 62200 521.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. URBANISME

- 1. Demande de dérogation mineures/101 Bouleaux**

12-09-173

- Considérant que la bonne foi du requérant ne fait pas de doute, celui-ci ayant obtenu les permis avant de débiter la construction
- Considérant que le préjudice causé au demandeur en cas de refus (déplacer la maison ou blocage de la transaction);
- Considérant que le voisinage ne subira pas de préjudice étant donné que la maison située sur le terrain à l'arrière est à environ 500 pieds du terrain;
- Considérant que la résidence respecte les autres normes des règlements d'urbanisme;
- Considérant que la dérogation demandée est jugée comme mineure dans le contexte;

Pour ces motifs, il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil suit les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure telle que demandée.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

E. INCENDIE

- 1. Mandat pour rencontre SSISOM**

12-09-174

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que Messieurs Georges Deschênes et Sylvain Deschênes soient mandatés pour une rencontre entre les quatre municipalités faisant partie de la SSISOM, afin d'y décider de son sort.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

12-09-175

a) Élections 4 septembre 2012

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski félicite monsieur Pascal Bérubé pour son élection du 4 septembre dernier et lui souhaite la bienvenue dans notre comté. Par le fait même, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski aimerait remercier madame Danielle Doyer pour ses nombreuses années de services pour notre comté.

9. Période de questions

10. Consultation publique -- Secteur Bellevue/Gagnon/Bois-Francs

11. Fermeture des affaires nouvelles

12-09-176

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12. Levée de la séance

12-09-177

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 21h00.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général